
Les structures

Un centre social est un équipement de proximité où les habitants, usagers, bénévoles, membres associatifs, participent à la vie du quartier et du centre. Chacun peut y trouver des activités et des services, encadrés par une équipe de professionnels, dans les domaines les plus variés : animations, ateliers, soirées, aide sociale et administrative, instances participatives.

Centres sociaux

Municipal ou associatif, quelle différence ?

Un centre social peut être géré par une collectivité, c'est le cas des centres sociaux municipaux Dulcie September, Jean-Baptiste Corot et du Plein Midi ou par une association comme le centre social associatif Les Doucettes. Ce dernier est autonome et gère lui-même son fonctionnement et ses financements. Chaque centre conduit son projet avec le concours financier de plusieurs partenaires tels que la caisse d'allocations familiales (CAF), le Conseil Départemental, le conseil régional, l'État... et les habitants, au travers de leurs participations ou de leurs actions d'autofinancement.

Centre social municipal Jean-Baptiste Corot

Rue Jean-Baptiste Corot
95140 - Garges-lès-Gonesse
Tel : 01 34 53 31 33

Le quartier concerné : Dame Blanche Nord
Accueil du public :
Lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h et 13 h à 19 h,
Mercredi de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h,
Vendredi de 13 h à 19 h (fermé le matin)

Centre social et culturel municipal du Plein Midi

Avenue du Plein Midi
95140 - Garges-lès-Gonesse
Tel : 01 34 53 31 30

Les quartiers concernés : Centre-Ville, Dame Blanche Ouest et Lutèce

Accueil du public :

Hors vacances scolaires :

Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 19 h,

Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h,

Vendredi de 13 h à 19 h (fermé le matin).

Durant les vacances scolaires : Lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre social et culturel municipal Dulcie September

Place Nelson Mandela
95140 - Garges-lès-Gonesse
Tel : 01 34 53 31 20

Les quartiers concernés : Barbusse, Carnot, Croix-Buard, La Muette et Vieux-Pays

Accueil du public :

Hors vacances scolaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 21 h 30,

Mercredi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 21 h 30.

Centre social associatif Les Doucettes

33 rue du Tiers Pot
95140 - Garges-lès-Gonesse

Tel : 01 39 93 27 37

Les quartiers concernés : Argentière, Basses-Bauves et Doucettes

Accueil du public :

Lundi de 14 h à 19 h 30.

Du mardi au samedi de 9 h à 19 h 30.

Centres sociaux municipaux

La tarification des activités des centres sociaux municipaux est calculée selon votre quotient familial. L'inscription se fera à l'accueil du centre avec :

- la carte de quotient familial
- le formulaire d'inscription rempli
- le coupon du règlement intérieur rempli
- une photo d'identité (pour le club Loisirs)
- un justificatif de domicile (quittance de loyer)
- les photocopies des vaccins à jour (pour le club Loisirs)

Pour chaque activité, le paiement se fera à l'inscription (toute inscription n'est définitive qu'après paiement).

Attention : Seuls les adultes sont autorisés à s'inscrire et à inscrire leurs enfants aux activités.

En cas d'arrêt des activités de votre part en cours d'année, le centre ne procédera à aucun remboursement, sauf en cas de force majeure : mutation professionnelle, déménagement, longue maladie...

Carte de quotient familial

Pour créer votre carte de quotient familial ou la mettre à jour, rendez-vous en mairie au guichet unique, muni de :

- l'avis d'imposition ou de non-imposition 2016,
- les 3 derniers justificatifs de ressources (dernier bulletin de salaire de chaque conjoint ou de la personne isolée, contrat de travail si absence de bulletin de salaire, relevés Assedic, bilan comptable pour les artisans...),
- le dernier relevé des Allocations familiales,

-
- 2 justificatifs de domicile.

Centre social associatif

Pour connaître la tarification des activités du centre social associatif Les Doucettes, contactez le centre au 01 39 93 27 37.

Téléchargement

[Guide des centres sociaux & culturels 2017](#) 4.53 Mo